

Annonces de la FEI pour les Associations Sportives de la FTSE, ses Athlètes, ses palefreniers, les propriétaires des chevaux, ses entraîneurs, les Vétérinaires enregistrés auprès du CNOMVT et non enregistrés auprès de la FEI, Vétérinaires officiels de la FEI

La FEI annonce le lancement prochain du module de vaccination contre la grippe équine sur la FEI HorseApp qui sera disponible pour tous les utilisateurs à partir du 3 février 2025.

Suite à l'approbation du Règlement vétérinaire de la FEI 2025 lors de l'Assemblée générale de la FEI à Abu Dhabi le 13 novembre 2024, le nouveau module s'alignera sur la modification du règlement. Il permettra l'enregistrement des détails de la vaccination contre la grippe équine sur la FEI HorseApp pour tous les chevaux de la FEI.

Ce module a été développé pour respecter les normes élevées de la FEI en matière de mesures de biosécurité et d'exigences en matière de santé des chevaux. Il aidera également les vétérinaires de la FEI à accélérer le processus d'examen à l'arrivée lors des événements de la FEI, permettant un accès rapide et efficace aux dossiers de vaccination.

Ce module représente une amélioration significative de la gestion numérique de la santé des chevaux, contribuant à améliorer la biosécurité et à simplifier les processus pour toutes nos parties prenantes. Il est conçu pour rendre le suivi de la vaccination plus facile, plus précis et plus efficace pour l'ensemble de la communauté équestre.

Aperçu du processus de vaccination et des fonctionnalités du module

Le module de vaccination contre la grippe équine sur l'application FEI HorseApp permettra d'enregistrer les vaccinations dans un format entièrement numérique, en plus d'être enregistrées sur le passeport du cheval. Les fonctionnalités essentielles pour l'enregistrement et la gestion des vaccinations contre la grippe équine garantiront la conformité avec les règlements vétérinaires de la FEI pour tous les chevaux FEI.

Enregistrement des vaccinations

Tout vaccin contre la grippe équine administré à un cheval FEI sera enregistré sur l'application FEI HorseApp par le vétérinaire traitant.

Les détails de la vaccination doivent être saisis le jour même de l'administration du vaccin, y compris le nom du vaccin et le numéro de lot.

Sauf les détails de l'historique de vaccination peuvent être enregistrés sur l'application FEI HorseApp par le vétérinaire ou toute personne associée à ce cheval.

Les autres vaccinations ne sont pas concernées par ce processus, il s'applique uniquement aux vaccinations contre la grippe équine

Exactitude des données

Tous les détails de vaccination enregistrés sur la FEI HorseApp seront soumis à un processus de vérification pour garantir l'exactitude des données.

Accès pour les vétérinaires

Les **vétérinaires agréés non enregistrés auprès de la FEI** pourront créer des comptes dans la FEI HorseApp pour enregistrer les vaccinations en s'inscrivant comme **vétérinaire vaccinateur**.

Tous les vétérinaires suivront un module d'apprentissage en ligne, qui comprend un test d'une durée d'environ 10 minutes, pour accéder à la fonction de vaccination et être autorisés à enregistrer les vaccinations qu'ils administrent aux chevaux.

Vérification des vaccinations lors de l'examen à l'arrivée aux événements de la FEI

Lors de l'examen à l'arrivée aux événements de la FEI, les vétérinaires de la FEI peuvent facilement consulter le statut de vaccination de chaque cheval directement sur la FEI HorseApp en même temps qu'ils vérifient les exigences de santé des chevaux.

Systeme de notifications

Des rappels automatiques avant l'expiration des vaccinations et des notifications d'information seront envoyés aux personnes responsables (PR) et aux propriétaires de chevaux pour garantir que les chevaux répondent aux exigences de vaccination nécessaires.

Qui peut utiliser le module de vaccination sur la FEI HorseApp ?

- Athlètes, palefreniers, propriétaires, entraîneurs
- Vétérinaires agréés non enregistrés auprès de la FEI
- Vétérinaires officiels de la FEI

Retrouvez plus d'informations sur l'utilisation de la FEI HorseApp, avec une section dédiée pour chaque utilisateur, ici : https://inside.fei.org/hub/it-services/mobile-apps/%20fei_horseapp

Mode hors ligne : tous les vétérinaires peuvent télécharger la base de données hors ligne pour utiliser le module de vaccination de la FEI HorseApp sans connexion Internet.

Rôle en tant que vétérinaire

Les vétérinaires agréés, qui ne sont pas enregistrés ou qui ne sont pas auprès de la FEI, pourront :

1. S'auto-enregistrer en tant que vétérinaire vaccinateur sur la FEI HorseApp
2. Enregistrer sur la FEI HorseApp les détails de la vaccination contre la grippe équine après l'administration d'un vaccin.
3. Soumettre l'historique de vaccination du cheval si le cheval n'a pas de détails de vaccination déjà enregistrés sur la FEI HorseApp et qu'ils administrent un vaccin autre que la première vaccination du cycle primaire (c'est-à-dire V1).

Les vétérinaires officiels de la FEI et les PTV effectuant l'examen à l'arrivée lors des événements FEI pourront en outre :

4. Valider les nouveaux détails de vaccination ou les détails de vaccination historiques lors de l'examen à l'arrivée. Uniquement pour les détails de vaccination enregistrés pour la première fois sur la FEI HorseApp pour le cheval.
5. Vérifier le statut vaccinal d'un cheval lors de l'examen à l'arrivée et à tout moment pendant un événement, et s'assurer que le cheval répond aux exigences de vaccination contre la grippe équine de la FEI.

Calendrier de Lancement

• 3 février 2025 :

o Lancement officiel du module de vaccination.

o À partir de cette date, il sera obligatoire d'enregistrer les détails de vaccination contre la grippe équine sur la FEI HorseApp en plus du passeport du cheval, conformément au Règlement vétérinaire de la FEI mis à jour. Le déploiement sera progressif en fonction des détails de vaccination historiques saisis sur la FEI HorseApp.

· Février à décembre 2025 :

Les détails de vaccination historiques seront progressivement saisis sur la FEI HorseApp de différentes manières :

o Les utilisateurs de la FEI HorseApp seront invités à saisir la dernière vaccination de leur cheval directement depuis la page d'accueil de la FEI HorseApp.

o L'équipe d'assistance de la FEI saisira les dossiers de vaccination à partir des passeports lors des événements auxquels participent un nombre important de chevaux (par exemple : les tournées).

o Les vétérinaires de la FEI seront invités à saisir les détails de vaccination historiques lors des événements auxquels ils participent.

o Les vétérinaires vaccinateurs saisiront les détails de vaccination historiques à la demande du PR/propriétaire lors de l'administration de la prochaine vaccination du cheval.

Informations et ressources supplémentaires

La FEI a créé une page dédiée sur inside.fei.org pour vous fournir toutes les informations et directives nécessaires à l'utilisation du module de vaccination. Cela comprend :

- Informations générales sur le module de vaccination
- Directives détaillées pour l'utilisation du module de vaccination
- Liens vers des tutoriels étape par étape (notre tutoriel étape par étape ainsi que le module FEI HorseApp pour l'enregistrement des vaccinations sont disponibles en cinq langues (anglais, français, allemand, espagnol et portugais))

Vous pouvez accéder à cette page ici : <https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/biosecurity-movements/fei-horseapp-vaccination-module>